

Paris et le système universitaire français : mythe et réalités

Myriam Baron, Sandrine Berroir

▶ **To cite this version:**

Myriam Baron, Sandrine Berroir. Paris et le système universitaire français : mythe et réalités. Annales de géographie, 2007, 655, pp.3-22. halshs-00152545

HAL Id: halshs-00152545
https://shs.hal.science/halshs-00152545

Submitted on 7 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Baron M., Berroir S., 2007, « Paris et le système universitaire français : mythe et réalités », Annales de Géographie, n° 655, p.3-22.

Paris et le système universitaire français : mythe et réalités[1]

Paris and French University System: myth facing realities

Myriam BARON
Sandrine BERROIR
Maîtres de conférences en Géographie, Université Paris 7 – Denis Diderot
U.M.R. 8504 « Géographie-cités » CNRS – Universités Paris I et Paris 7

Résumé : *Définir la place de Paris dans le système universitaire français c'est dépasser le simple stade de la caricature. Les changements de la carte de l'offre universitaire au cours des trente dernières années obligent à reconsidérer le positionnement de Paris dans le paysage universitaire tant en termes de spécialisations, de dynamiques que d'atouts pour attirer de nouveaux étudiants. Au jeu des évaluations croisées, la région capitale semble perdre de son lustre. Parler de Paris et de dispositif universitaire resterait incomplet si n'était envisagée la structuration interne de la métropole, forte de ses 17 universités. Au final, une image très ambivalente s'impose : plutôt que le centre du système universitaire français, Paris apparaît de plus en plus comme un isolat avec ses fonctionnements spécifiques, cette façon de se suffire à elle-même et surtout cette attractivité globale moins importante qu'attendue.*

Abstract: *During the past thirty years, changes in the map of universities lead to modify the position of Paris within French university system. The evolution concerns specialisations in training as well as capacities for universities to attract new students. In these trends, french capital seems to loose its leadership. The internal structure of this metropolitan area, divided into 17 universities, is also discussed. Finally, the picture is very contrasted. Paris is less the centre of the french university system than a self-contained entity. Indeed it has specific rules and its global attractivity is weaker than expected.*

Mots clés : *attractivités, complémentarités, concurrences, étudiants, flux , migrations, métropolisation, Régions, universités*

Key words: *attractivness, complementarities, flows, migrations, Regions, students, universities*

Quelques 380 000 étudiants inscrits dans 17 universités, soit près de 25% de l'ensemble des inscrits dans les universités françaises : cette forte concentration d'établissements universitaires, sans compter les Grandes Ecoles et les Classes Préparatoires qui s'y rattachent, a longtemps alimenté les discours sur une opposition entre Paris et la province. Cette

[1] Les résultats présentés dans cet article sont extraits de 3 rapports : Baron M., Caro P., Perret C., 2003, *Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités interrégionales*. Paris, convention de recherche CNRS-MENRT-DATAR ; Baron M., Caro P., Cuney F., Perret C., 2005, *Mobilités géographiques étudiantes : quelles disparités interrégionales* ? Paris, convention de recherche CNRS-MENRT-DATAR ; Berroir S., Cattan N., Saint-Julien Th., 2005, *La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien*, rapport de recherche pour le ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, programme interministériel « histoire et évaluation des villes nouvelles ».

exceptionnelle concentration d'universités explique en partie l'originalité de la région capitale au sein du dispositif universitaire français.

Pourtant l'agglomération parisienne apparaît également comme un territoire « fragile » de la formation supérieure à ménager et à réaménager. Fragilité, l'agglomération parisienne en montre des signes tant ses capacités d'extension et de redéploiement ont été et restent limitées. Limitées d'une part par les régions et les villes du grand Bassin parisien que nombre de décideurs ont cherché à redynamiser voire à soustraire de l'influence parisienne, d'autre part par l'engorgement que connaissent les sept universités situées au cœur de l'agglomération. Ces fragilités et limites résultent en partie des orientations des politiques universitaires menées en France au cours des 20 dernières années, qui ont essentiellement visé à la diffusion et à la densification de la trame universitaire.

La mise en place du LMD et l'activation du processus de Bologne devraient contribuer à contrebalancer les orientations de cette politique d'aménagement du territoire de l'enseignement supérieur, en poussant à l'identification de nœuds de formation universitaire de dimension européenne voire mondiale. La formation supérieure participe en effet de la métropolisation – ce processus qui vise à davantage de concentrations de populations, de richesses et de biens et de l'étalement et des fragmentations qui l'accompagnent. Au-delà des analyses qui se sont contentées de souligner les aspects négatifs d'un tel processus en France, l'aire urbaine parisienne constitue un formidable laboratoire pour étudier ce processus, en relation avec les attractivités urbaines différentielles et les compétitions territoriales. Pour ce faire, la place de Paris dans le système universitaire français est définie tant de manière quantitative que qualitative et mise en regard avec les comportements migratoires collectifs et individuels des étudiants. Enfin, tout ceci resterait incomplet si n'était analysée la structuration universitaire de l'agglomération et les mouvements étudiants qui la traversent et qui peuvent être lus comme autant de révélateurs du polycentrisme francilien.

1 Paris et le système universitaire français : les mesures d'un poids lourd

Trop longtemps, la place de Paris dans le système universitaire français n'a été traitée qu'en termes de poids et mesures. Les concentrations d'étudiants étaient alors soulignées (cf. infra) tout comme le nombre d'universités abritées : Marseille et Lyon qui viennent immédiatement après Paris dans la hiérarchie urbaine ne comptent ainsi respectivement que 3 à 4 universités. C'est oublier l'important mouvement de déconcentration et de dispersion de l'équipement universitaire entamé voici plus de 30 ans maintenant. C'est donc oublier qu'aujourd'hui Paris n'est qu'une des 150 villes, qui comptent au moins un équipement universitaire. Au final, la

primatie parisienne s'avère moins forte pour l'ensemble des étudiants que pour l'ensemble de la population. Paris concentre en effet 5 fois plus d'étudiants que Marseille - la 2e agglomération de France - mais presque 7 fois plus d'habitants. Tout semble donc se passer comme si les politiques universitaires mises en œuvre au cours des 15 dernières années avaient réduit le caractère primatial de la hiérarchie universitaire française. Mais faut-il en rester là ? Pour lever l'hypothèque, on mesure l'écart entre le rang occupé par la ville dans la hiérarchie urbaine française en fonction de sa population totale et celui qu'elle occupe en fonction de sa seule population étudiante. Plus cet écart est important, plus les déclassements ou reclassements des agglomérations en fonction de l'équipement universitaire sont remarquables. Il s'agit bien d'une mesure qui rend compte de la capacité qu'a ce service aux populations, plutôt de niveau supérieur, de redistribuer les cartes au sein du système urbain français. Or, les écarts enregistrés pour les 40 plus grandes villes françaises sont extrêmement faibles et ne font que traduire la forte inertie qui existe au sommet de la hiérarchie urbaine française et sa capacité à se maintenir quel que soit le type d'activité retenu.

Les politiques universitaires des 15 dernières années n'auraient alors produit aucun bouleversement dans la hiérarchie urbaine et universitaire française. Deux questions viennent néanmoins à l'esprit : le pas de temps est-il le bon pour mesurer les éventuels rééquilibrages produits au sein du système universitaire français par la mise en place du plan « U 2 000 » ? Ne faut-il pas plutôt chercher des changements plus qualitatifs et identifier des spécialisations qui iraient de pair ou au contraire compenseraient le rang occupé par les villes dans la hiérarchie universitaire ? Dans le cas parisien, la primauté va-t-elle de pair avec une spécialisation marquée dans les fins de parcours universitaire de tous les secteurs disciplinaires ou plutôt de certains d'entre eux ? Si tel est le cas, quels sont les secteurs concernés ?

1.1 Une spécialisation francilienne attendue…

Evoquer la place de Paris dans le paysage universitaire français demeurerait partiel si n'était rappelé le fait que les limites de l'aire métropolitaine se confondent peu ou prou avec celles de la région Ile-de-France. Il est donc possible de saisir la spécificité francilienne dans le paysage métropolitain de l'offre de formation universitaire en fonction des spécialisations et différenciations inter régionales selon les étudiants inscrits dans les principaux types de formations[2]. Les formations les plus discriminantes sont les IUT, les 3ème cycles de Langues,

[2] Les données mises à disposition par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) dans la Base Centrale de Pilotage (BCP) concernent entre autres les étudiants inscrits dans les universités françaises selon les trois cycles de formation et les grands secteurs disciplinaires. Selon les nomenclatures de la DEPP, il s'agit des quatre principaux secteurs de formation universitaires que sont Droit-

Lettres et Sciences Humaines (LLSH) et les 2èmes cycles relevant du secteur de la Santé. L'Ile-de-France caractérisée par une très forte sur représentation des étudiants inscrits en 3e cycles de LLSH et Droit-Economie-AES s'oppose ainsi à des régions comme la Picardie dans lesquelles les formations supérieures courtes que sont les IUT et STS, sont omniprésentes. Cette différenciation majeure classe les régions selon leur poids démographique : aux plus petites la spécialisation dans des formations à finalités professionnelles de début de cursus universitaire ; aux plus grandes des spécificités définies en fonction des fins de parcours de formations générales littéraires, juridiques et économiques. La seconde opposition souligne la place originale des formations en Sciences et STAPS (surtout les 2e cycles) par rapport aux autres spécialités universitaires.

Dans la mesure enfin où la déconcentration des équipements universitaires a d'abord concerné le début des cursus, un plan rapproché sur les formations des seuls premiers cycles – à savoir les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et les premiers cycles des secteurs LLSH, Droit – Economie – AES, Santé, Sciences et STAPS - permet d'affiner la définition des spécialisations et des différenciations inter régionales. Cette fois, les régions se distinguent selon qu'elles abritent des premiers cycles de LLSH et Droit-Economie-AES ou/et des formations sélectives plutôt généralistes comme les CPGE ou plutôt à finalités professionnelles comme les IUT et les STS. Encore une fois, l'Ile-de-France s'oppose à des régions comme la Picardie, Champagne-Ardenne, qui font partie du Bassin Parisien ou encore la Lorraine. Cette opposition contribue à marquer une rupture plus qu'un gradient dans la répartition des offres de formations entre la région francilienne et une partie du Bassin Parisien, laissant au bout du compte l'impression d'une complémentarité plus que d'une concurrence.

1.2 … qui se maintient grâce à une évolution très lente

1.2.1 Pour le début des cursus…

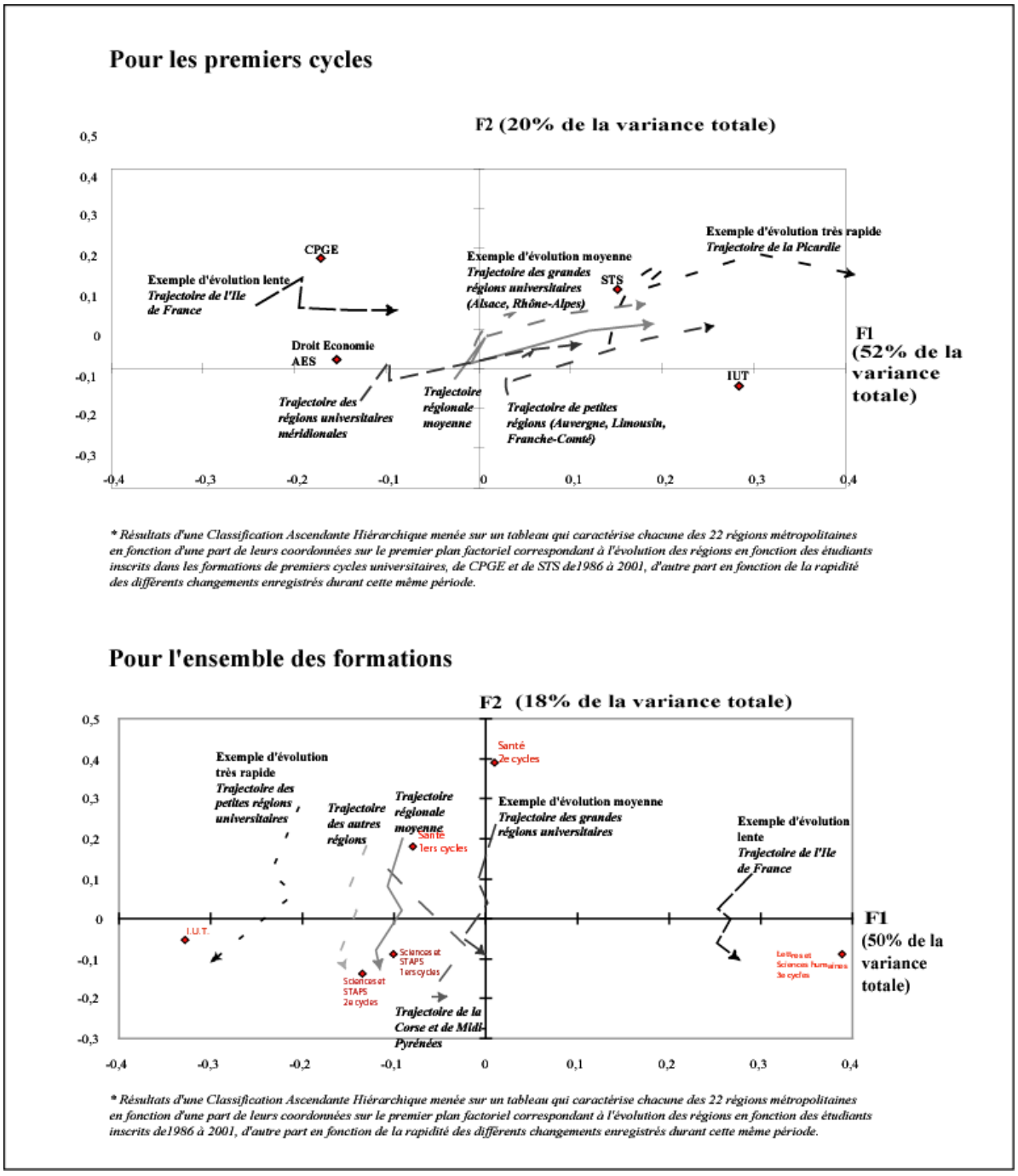
Ces différenciations inter régionales, qui ne changent pas entre 1986 et 2001, permettent de suivre les évolutions enregistrées par chacune des 22 régions métropolitaines[3]. Parmi

Economie-AES, Langues-Lettres-Sciences Humaines, Santé sans oublier Sciences-Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Auxquels s'ajoutent les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui constituent une catégorie universitaire à eux-seuls et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ainsi que les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) hors universités.

[3] La façon de définir les évolutions régionales est inspirée des travaux et des méthodes initiées par Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien (1978), reprises et développées par Lena Sanders concernant l'évolution du système des villes françaises en fonction de leurs caractéristiques économiques et sociales (1992). Les 22 régions métropolitaines sont ainsi caractérisées par une évolution matérialisée par le « dessin d'une trajectoire » dans le plan défini par les deux premiers axes d'une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC).

l'ensemble de ces trajectoires, celle suivie par l'Ile-de-France est remarquable : la région capitale a en effet vu diminuer sa spécificité très largement fondée sur les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles en 1986 – et ce en dépit d'une évolution plus lente que partout ailleurs (cf. Figure 1). A l'opposé, la trajectoire suivie par la Picardie est la plus longue de toutes, accentuant une spécialisation marquée par les IUT et les STS. Pour y parvenir, cette région a connu une évolution soutenue au début de la période (1986-1993) et un renforcement de sa spécialisation sur la dernière période. Cette région, déjà repérée pour son positionnement « complémentaire » de l'Ile-de-France dans l'offre de formation universitaire, a la particularité d'abriter l'Université Technologique de Compiègne et de se situer dans le Grand Bassin parisien, dont les dépendances à l'égard de la région capitale ont été maintes fois soulignées voire fustigées. Un tel renforcement de spécialisation dans les formations supérieures courtes ne manque pas d'interpeller dans la mesure où elle concerne une région située dans le voisinage immédiat de Paris et reste unique en France. Force est de constater que les rééquilibrages souhaités entre régions du Grand Bassin Parisien et l'Ile-de-France pour les localisations des formations de fin de parcours universitaire n'ont pas eu lieu. En outre, les changements remarquables enregistrés par la Picardie posent nombre de questions quant aux relations qu'elle est susceptible de tisser avec les autres régions françaises. Les nombreux étudiants inscrits dans les formations supérieures courtes (IUT, STS) sont-ils tous destinés à s'insérer sur le seul marché régional de l'emploi ? Ce qui conforterait l'argument maintes fois développé au cours des deux dernières décennies selon lequel « les régions forment d'abord pour elles-mêmes » (Charlot et Pottier, 1988). Rien n'est moins sûr car les titulaires des seuls diplômes de premier cycle reconnus dans les conventions collectives sont de plus en plus nombreux à parfaire leurs formations : plus de 70% des titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT). Se pose alors la question des destinations qu'ils privilégient. Les taux très élevés de migrations des titulaires d'un DUT attestent de phénomènes d'éparpillements voire de redistribution lors des parcours de formation. Phénomènes en partie contrebalancés par les « retours au pays » lors de l'accès au premier emploi (Perret et Roux, 2004). Se dessinent et s'affirment ainsi des systèmes universitaires et des marchés de l'emploi de dimension nationale dans lesquels les régions comme la Picardie peuvent valoriser leur forte spécialisation. D'autant plus que les effectifs étudiants inscrits à l'Université connaissent une lente mais inexorable érosion.

***Figure 1** changements régionaux et spécialisations universitaires (1986-2001)*
Regional changes and University specializations (1986-2001)



Notes de lecture :

(1) Plus la distance parcourue par un groupe de régions est longue, plus l'évolution a été rapide autrement dit plus les changements caractérisant les régions ont été brutaux.
(2) A l'opposé, plus la distance parcourue par une région ou un groupe de régions est courte, plus l'évolution a été faible autrement dit plus les changements caractérisant les régions ont été de peu d'importance.
(3) La trajectoire régionale moyenne ne correspond à aucune évolution caractérisant l'une des 22 régions métropolitaines françaises. Il s'agit simplement de la trajectoire suivie par le centre de gravité de ces régions entre 1986 et 2001.

Sources : MENRT-DEPP, Base Centrale de Pilotage (1986-2001) ; Baron M. et al. (2003)

1.2.2. …Comme pour l'ensemble des formations universitaires

Comme pour le début des parcours universitaires, les « trajectoires régionales » correspondant à l'ensemble des 15 types de formation supérieure peuvent être appréhendées (cf. Figure 1). Ces dernières traduisent un changement régional secondaire relativement important, comme l'atteste la trajectoire régionale moyenne caractérisée par le passage d'une spécialisation en 1986 due aux formations dans les premiers cycles de Santé à une spécialisation en 2001 dans les formations de premiers et deuxièmes cycles de Sciences et STAPS. La prise en compte des principales dimensions des changements correspondant à chacune des 22 régions métropolitaines permet d'identifier 4 grands types d'évolution[4]. De manière relativement attendue, l'Ile-de-France constitue un type à elle seule. L'évolution de son offre de formations supérieures a été globalement plus faible que celle de l'ensemble des autres régions et sans conséquence sur les principales caractéristiques de cette offre. Tout au long de la période, elle a conservé une spécificité très largement fondée sur les formations de 3e cycles de Langues, Lettres et Sciences Humaines et dans une moindre mesure sur les 3e cycles de Droit, Economie et AES, grâce à une évolution très lente bien qu'extrêmement « chaotique ». Au final, elle demeure la seule région à avoir une spécificité marquée dans les formations de troisièmes cycles de Lettres et Sciences Humaines et une relative spécificité dans l'offre de formations de premiers cycles avec les CPGE.

La situation est bien différente pour les 21 autres régions. Les petites régions septentrionales, dont l'offre de formations supérieures a beaucoup changé entre 1986 et 2001, ont acquis une nouvelle spécialisation marquée par les IUT. Puis s'individualise un groupe de 12 régions dont l'évolution de l'offre de formations supérieures correspond à la trajectoire moyenne régionale. Cette dernière correspond au passage entre 1986 et 2001 d'une spécialisation en 1986 reposant sur les formations de premiers cycles de Santé à une spécialisation en 2001 dans les deux premiers cycles de Sciences et STAPS. Enfin, les grandes régions universitaires (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et l'Alsace) se démarquent, du fait d'une évolution soutenue de l'offre de formations supérieures, qui tend vers une diversification extrême.

L'exceptionnelle concentration d'universités parisiennes, la spécificité de la région capitale liée à l'offre de formations universitaires et à son évolution ne sont pas sans conséquence sur les migrations étudiantes. Viennent alors immédiatement à l'esprit les étudiants provinciaux

[4] Il s'agit de résultats d'une Classification Ascendante Hiérarchique (C.A.H.) qui prend en compte la stabilité de la position relative des régions aux différentes dates (1986, 1990, 1993, 1997 et 2001), leurs rythmes de changement sur l'ensemble de la période mais aussi les caractéristiques de ces mêmes rythmes aux quatre périodes intermédiaires retenues (1986-1990, 1990-1993, 1993-1997 et 1997-2001).

qui migrent vers les établissements de la capitale et qui sont autant de révélateurs de la supposée attractivité différentielle parisienne. Mais ces étudiants sont-ils ceux auxquels on pense ? A quel moment du parcours universitaire cette migration intervient-elle ? Si cette exceptionnelle concentration d'universités peut être considérée comme un élément majeur d'attractivité pour les étudiants hors Ile-de-France, n'est-elle pas aussi susceptible de freiner la mobilité des étudiants franciliens ?

2. Paris et la redistribution des étudiants

L'intensité des migrations étudiantes et leur évolution récente viennent nuancer l'ensemble des discours sur la mobilité généralisée des individus. En effet, les migrations étudiantes en cours de formation universitaire demeurent marginales, puisqu'elles concernent moins de 8% des quelques 900 000 étudiants en poursuite d'étude d'une année sur l'autre, proportion par ailleurs stable au cours des quinze dernières années (Baron, 2005). Faut-il y voir une expression de la dispersion de l'offre de formation universitaire sur le territoire français ? Même de faible ampleur, l'analyse de ces mouvements conduit à relativiser l'importance de Paris dans le système des migrations étudiantes.

2.1 Une polarisation attendue ?

Certes, aux niveaux national et européen, l'Ile-de-France affirme son attractivité globale, en restant la première destination des étudiants. La région capitale accueille ainsi près du quart des quelques 17 325 étudiants européens se déplaçant dans le cadre des programmes Erasmus, alors qu'elle représente moins de 19% des 16 000 étudiants français concernés par ce type de mobilité. Quant aux migrations inter régionales, elles se concentrent de manière relativement attendue vers cette région et se renforcent avec l'élévation du niveau de formation. Près de deux étudiants sur dix de premier cycle, originaires de province gagnent l'Ile-de-France. Ce taux s'élève à plus de trois sur dix pour les troisièmes cycles. Quel que soit le niveau de formation considéré, les étudiants des filières Droit – Economie - AES et LLSH s'y dirigent plus massivement que leurs homologues scientifiques. L'Ile-de-France accueille ainsi près de 25 % des migrants des deux premiers groupes disciplinaires, contre seulement 14 % des migrants scientifiques. Ce qui fait écho au fait que l'Ile-de-France doit sa spécificité universitaire régionale aux secteurs LLSH d'une part, Droit, Economie et AES d'autre part (cf. infra).

Les migrations étudiantes peuvent également être abordées sous un autre angle : celui de l'organisation géographique des dépendances ou complémentarités entre pôles de formations (cf. notes en bas du Tableau 1). Or, les flux les plus importants ne peuvent que partiellement

en rendre compte dans la mesure où ils privilégient la mise en évidence des mouvements entre les plus grandes villes universitaires. Il est alors nécessaire de recourir à ce qu'il est coutume d'appeler les flux dominants tels qu'ils sont définis par Nystuen et Dacey (1961). Ces derniers correspondent certes aux flux les plus importants émis par les villes de départ. Mais aussi et surtout ils tiennent compte des « attractivités différentielles » des villes de départ et d'arrivée dans la mesure où la ville de départ doit totaliser moins d'arrivées que la ville de destination. Par la prise en compte simultanée de ces deux caractéristiques, les flux dominants permettent de cerner les relations de dépendance qui peuvent exister entre les différents pôles du système universitaire.

Même s'ils ne concernent qu'un tiers de l'ensemble des étudiants migrant, le nombre de villes mises en jeu et l'importance des flux d'étudiants diffèrent selon que l'on s'intéresse à ce qui se passe lors de l'entrée en deuxième cycle ou lors de l'entrée en troisième cycle. Un premier constat s'impose : entre l'entrée en 2e cycle et l'entrée en DEA, le nombre de flux dominants est presque divisé par 3 et celui des étudiants par 6 (cf. Tableau 1), témoignant d'une polarisation d'autant plus concentrée sur quelques pôles universitaires que le niveau de formation est élevé. Ces dépendances entre pôles universitaires soulignent le rôle particulier et tout en contrastes de Paris dans le système universitaire français Lors de l'entrée en deuxième cycle, moins de 20% de ces mêmes flux sont dirigés vers Paris et correspondent à 22% de l'ensemble des étudiants concernés. En revanche, le rôle de Paris est considérable au passage entre 2e et 3e cycle et surtout pour les entrées en DEA : près de 65% de ces dépendances sont dirigées vers Paris, ce qui représente près de 80% des étudiants concernés. L'agglomération parisienne n'attire finalement qu'un peu plus de 18% d'étudiants provinciaux alors que dans le même temps les villes universitaires de plus de 500 000 habitants comme Lille ou encore Lyon et Marseille attirent près de 36% des étudiants provinciaux qui changent de lieu d'étude lors de leur parcours de formation.

Tableau 1 *Paris et les dépendances entre villes universitaires*
Paris in dependencies between French University Cities

Etudiants concernés	**Flux dominants***					
	Nombre total de flux	**Dont ceux dirigés vers Paris** *(%)*	**Nombre total d'étudiants**	**Dont ceux allant à Paris** *(%)*	**Nombre moyen d'étudiants se déplaçant***	**Nombre moyen d'étudiants allant à Paris****
Ensemble	134	**19,4**	21 780	**45,6**	93	335
Diplômés de 1er cycle entrant en 2e cycle	*111*	***18,0***	*7 640*	***22,0***	*58*	*80*
Diplômés de 2e cycle entrant en 3e cycle	*51*	***57,0***	*2 870*	***81,5***	*43*	*77*
Diplômés de 2e cycle	48	**41,7**	1 385	**64,0**	24	41

entrant en DESS						
Diplômés de 2e cycle entrant en DEA	42	**64,3**	1 005	**79,4**	16	27

**Il s'agit du nombre d'étudiants concernés par le flux médian entre 2 villes universitaires quelconques.*
*** Il s'agit du nombre d'étudiants concernés par le flux médian entre 1 ville universitaire de province et Paris.*
Sources : MENRT – DEPP, fichier de couplage, 1998-2000 ; Baron M. et al., 2005

2.2 Une rétention démesurée

2.2.1 La ville dont on ne part pas

Quel que soit le niveau d'analyse retenu jusqu'à présent, régional ou urbain, les caractéristiques des migrations étudiantes renvoient certes l'image d'une attractivité parisienne différentielle, extrêmement sélective mais aussi et surtout quantitativement limitée. L'attractivité parisienne doit aussi être appréciée en fonction de sa capacité à retenir voire à « dissuader » les étudiants de quitter l'une des 17 universités qu'elle abrite. Ce qui conduit à opter pour un niveau d'analyse plus fin et à s'intéresser aux déterminants individuels des migrations étudiantes. Il s'agit dès lors de répondre aux questions suivantes : le fait d'être étudiant à Paris constitue-t-il un frein majeur à la migration lors d'une formation à l'Université ? Ce frein est-il très important par rapport à d'autres caractéristiques ? Il s'agit alors de s'intéresser à 51 000 étudiants qui ont changé de lieu d'étude sans y être « contraints » par une offre de formation insuffisante (soit plus de 3 étudiants migrants sur 4). Ce choix peut varier en fonction des caractéristiques propres de l'étudiant (âge, genre, Profession et Catégorie Sociale (PCS) des parents, nationalité), de son parcours universitaire défini en fonction du cycle et du type de formation universitaire, enfin de son environnement (caractéristiques de l'université dans laquelle il est inscrit, de la ville universitaire dans laquelle se situe l'université et enfin de la région au sens large dans laquelle l'université et la ville se trouvent). Afin de déterminer le pouvoir explicatif de chacun de ces caractères indépendamment de l'ensemble des autres, on a recours à un modèle probabiliste de type LOGIT. Ce dernier permet de montrer l'effet discriminant de chacun des caractères « toutes choses égales par ailleurs ».

La propension à migrer dépend d'abord du type de formation dans lequel l'étudiant est inscrit. « Toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être inscrit dans une formation dépendant du secteur de la Santé (Médecine, Odontologie ou Pharmacie) diminue très fortement les probabilités de changer de ville universitaire, comme l'atteste la valeur du coefficient LOGIT β égale à -1,75 (cf. notes de lecture du Tableau 2). A l'opposé, le fait de passer d'une formation générale à une formation professionnelle augmente très fortement les probabilités de migrer pour un étudiant (valeur du coefficient LOGIT β positive et très significative). Enfin, suivre un parcours de formation différent des situations les plus souvent évoquées

contribue à augmenter très fortement la probabilité qu'un étudiant a de migrer (cf. Tableau 2). Dans ce dernier cas, tout semble se passer comme si ces parcours atypiques étaient prétextes à changement d'environnement.

Les comportements migratoires étudiants se différencient secondairement en fonction des caractéristiques de l'environnement de formation. Ainsi être inscrit dans une université d'une ville moyenne qui compte entre 50 et 100 000 habitants pousse fortement à migrer (β positif et significatif), tout comme faire ses études universitaires dans un établissement de l'Ouest de la France (βpositif et significatif). A l'opposé, être étudiant à Paris constitue un frein considérable à la migration en cours de formation (β très négatif et significatif). Dans leurs parcours de formation, les étudiants de Paris, comme ceux des plus grandes métropoles comme Lyon, Marseille, Bordeaux, sont très avantagés par une offre variée de formations dispensées. Proche et facilement accessible, cette dernière leur est familière, favorisant la mobilité entre établissements d'une même ville aux dépens d'une migration vers une autre ville universitaire. Ce phénomène de mobilité inter universités n'est pas négligeable : là où la migration inter urbaine atteint presque 8%, la mobilité entre universités à l'intérieur d'une même ville concerne 3,5% de l'ensemble des étudiants en poursuite d'étude. Toutefois, ce phénomène est très inégalement réparti dans l'ensemble des villes françaises : 7,5% des étudiants franciliens changent d'université alors que seulement 2,7% d'entre eux quittent Paris pour poursuivre leurs études ; pour les étudiants des villes comptant 500 000 habitants et plus, ce taux de mobilité inter établissement chute à 2,8% tandis que celui des migrations inter urbaines égale voire dépasse 7,5%. Les étudiants parisiens, qui choisissent une des 17 universités de leur région pour poursuivre leur formation, représentent au final plus de la moitié de l'ensemble des étudiants qui changent d'établissement (58%).

2.2.2 Le comportement particulier des étudiants parisiens

Il existe peu de différences entre les étudiants franciliens qui changent d'université au sein de l'agglomération et ceux qui quittent la métropole pour poursuivre leurs formations (cf. Tableau 2). Quelques nuances doivent toutefois être apportées : le fait d'être étranger constitue un obstacle important pour quitter l'agglomération parisienne (coefficient β négatif et significatif) alors que cela constitue une incitation à changer d'université (coefficient β légèrement positif et significatif). Ce qui n'est pas sans rappeler le comportement des migrants étrangers et leurs trajectoires de vie dans l'agglomération parisienne. Ces personnes ont en effet déjà effectué une migration à partir de leur pays d'origine, elles ne semblent pas aptes ou prêtes pour migrer de nouveau de manière définitive. A l'inverse, être enfant d'agriculteur constitue une incitation forte à quitter le pôle universitaire parisien (coefficient β

positif et significatif) alors que cela ne joue aucun rôle pour changer d'université francilienne (coefficient β non significatif). Ces premiers résultats laissent l'image d'étudiants franciliens aux caractéristiques très proches selon qu'ils quittent le pôle universitaire parisien ou qu'ils changent pour un des 16 autres établissements franciliens.

En revanche, les différences de profils apparaissent très nettement avec les étudiants provinciaux qui changent d'université en restant dans la même ville universitaire. Pour ces derniers, le type de formation suivi n'est pas du tout significatif. Par exemple, rester dans une formation générale ou passer d'une formation générale à une formation professionnelle n'a aucun effet sur les chances qu'un étudiant à de changer d'établissement universitaire. Alors que ces différentes caractéristiques du parcours universitaire jouent de manière très importante pour les étudiants parisiens. Rester dans le même type de formation est un frein au changement d'université, tandis que changer de type de formation et notamment passer d'une formation générale à une formation professionnelle contribue à expliquer le changement d'établissement universitaire.

Les éléments qui caractérisent les étudiants migrants ou sédentaires laissent l'image d'étudiants parisiens qui se démarquent fortement de leurs homologues provinciaux. Ces différents constats conduisent à s'intéresser à ce qui se passe dans l'agglomération parisienne. Que sont susceptibles de révéler les attractivités et les réseaux d'échanges des 17 établissements franciliens sur les dynamiques des cœurs et des marges de l'agglomération ? Selon quelles modalités ces attractivités et ces réseaux d'échanges renvoient-ils aux offres de formations universitaires ? Que nous apprennent-ils sur l'intégration des derniers établissements créés dans cet espace de formations universitaires hors norme ?

Tableau 2 *Qui sont les étudiants qui quittent Paris ?*
Students leaving Paris: who are you?

Notes de lecture :
NS signifie que le coefficient LOGIT pour la modalité de la variable n'est pas significatif au seuil de 5% et ce même si la variable, pour l'ensemble des modalités, possède un pouvoir discriminant très fort pour expliquer la probabilité de migrer ou non.*
*** Les coefficients LOGIT indiqués en italiques correspondent aux modalités des variables qui contribuent le plus empêcher la migration d'un étudiant. Par exemple, un étudiant francilien qui suit une formation dans le secteur de la Santé voit ses probabilités de migrer vers une autres ville universitaire considérablement diminuer : la valeur du coefficient LOGIT est égale à –1,07.*
**** Les coefficients LOGIT indiqués en gras correspondent aux modalités des variables qui favorisent le plus la migration d'un étudiant. Par exemple, un étudiant francilien qui passe d'une formation générale à une formation professionnelle voit ses chances de migrer augmenter significativement : la valeur du coefficient LOGIT est en effet égale à +0,67.*

Caractères liés		Effet du caractère sur la probabilité qu'a un étudiant parisien de		Effet du caractère sur la probabilité qu'a un étudiant de province de	
		Changer d'université	**Quitter le pôle universitaire francilien**	**Changer d'université en restant dans la même ville**	**changer de pôle universitaire**
A l'étudiant					
Genre	Masculin	NS*	0,03	0,05	-0,05
	Féminin	NS*	-0,03	-0,05	0,05
Nationalité	Française	-0,04	0,19	-0,11	NS*
	Etrangère	0,04	-0,19	0,11	NS*
Age civil	Moins de 21 ans	0,45	0,51	0,51	0,43
	De 21 à 25 ans	0,21	0,31	0,33	0,27
	De 26 à 30 ans	-0,16	-0,3	NS*	-0,2
	Plus de 30 ans	-0,49	-0,52	-0,8	-0,5
PCS des parents	Agriculteurs	NS*	0,51	-0,21	NS*
	Artisans, commerçants	NS*	NS*	NS*	NS*
	Cadres, professions intellectuelles	0,07	0,11	0,09	0,08
	Professions intermédiaires	NS*	0,06	-0,05	0,04
	Employés	NS*	0,13	NS*	NS*
	Ouvriers	NS*	-0,31	NS*	-0,13
	Retraités	-0,07	NS*	NS*	NS*
	Chômeurs	-0,07	-0,16	0,25	NS*
Au parcours universitaire de l'étudiant					
Position dans le cycle de formation	Reste en 1er cycle	*-0,69***	*-0,93***	*0,1*	*-0,87*
	Reste en 2e cycle	*-0,84***	*-0,73***	*-0,52*	*-0,68*
	Reste en 3e cycle	-0,38	-0,11	-0,75	-0,19
	Passe du 1er au 2e cycle	-0,07	0,21	NS*	0,13
	Passe du 2e au 3e cycle	**+0,54*****	**+0,89*****	**0,08**	**0,9**
	Autres	**+1,44*****	**+0,67*****	**1,05**	**0,71**
Type de formation suivi	Reste en formation générale	*-1,33***	*-1,21*	NS*	*-0,79*
	Reste en formation professionnelle	*-0,57*	-0,25	NS*	-0,24
	Reste en formation de la Santé	*-0,91***	*-1,07***	NS*	*-1,61*
	Passe d'une formation générale à une formation professionnelle	+0,38***	**+0,67*****	NS*	**0,79**
	Passe d'une formation professionnelle à une formation générale	**+0,75*****	**+0,42*****	NS*	**0,57**
	Autres	**+1,68*****	**+0,55*****	NS*	**1,28**
A l'environnement de l'étudiant					
Taille de l'université	Petite	-0,18	-0,43	0,39	0,07
	Moyennement petite	0,11	0,13	0,22	-0,02
	Moyennement grande	0,08	0,18	NS*	0,03
	Grande	NS*	0,13	0,19	-0,08

Sources : MENRT – DEPP, Fichiers de couplage 1998-2000 2001-2003 ; Baron M. et alii, 2005

3 L'offre universitaire francilienne, expression d'une structuration métropolitaine polycentrique ?

Dans la région francilienne, les dernières décennies ont conduit à la multiplication du nombre d'établissements universitaires, notamment dans les périphéries proches ou plus lointaines de la région. Cet aménagement du territoire universitaire régional a répondu à trois objectifs : limiter la saturation des établissements du centre de Paris en créant en proche banlieue d'abord, en villes nouvelles ensuite, de nouvelles universités ; mettre à la disposition des nouvelles populations résidentes de la petite puis de la grande couronne une offre de formation universitaire de proximité ; et enfin, dans le cas des villes nouvelles, étayer le développement de pôles secondaires d'une grande région métropolitaine en y implantant un équipement de niveau supérieur. Dans un maillage universitaire francilien aussi dense, on peut se demander quelles sont les concurrences et les complémentarités qui se nouent entre établissements centraux et établissements périphériques. Dans un premier temps, il s'agit d'interroger la force du schéma centre/périphérie en positionnant les différents pôles universitaires franciliens dans l'ensemble concurrentiel du système intra régional de l'offre et de la demande universitaires de formation. Dans un second temps, l'analyse portera sur la mobilité des étudiants au cours de leurs études, permettant de brosser un panorama des différentiels d'attractivité des universités franciliennes et de révéler la forme des principaux réseaux d'échanges qui structurent aujourd'hui ce territoire universitaire métropolitain.

3.1 Un schéma centre/périphérie encore robuste

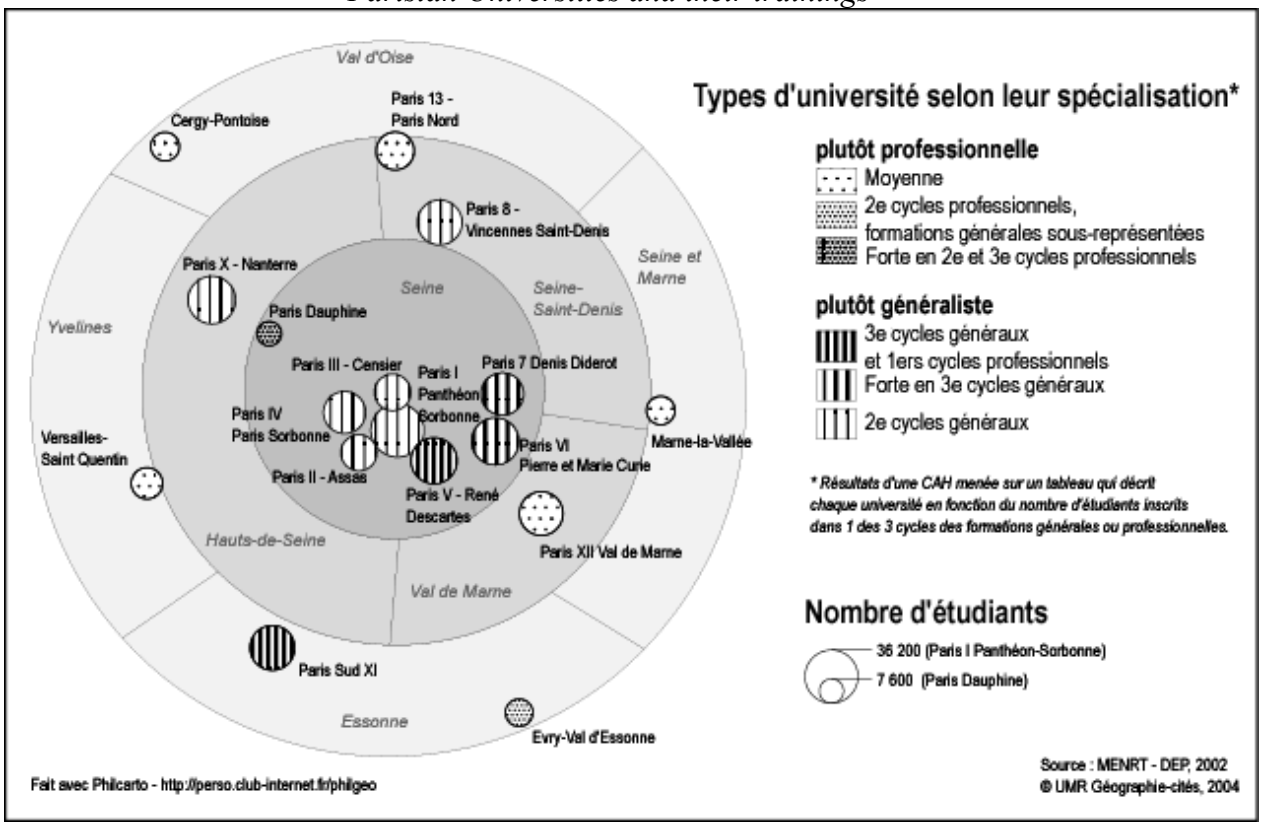
Malgré une active politique de déconcentration des équipements universitaires en périphérie de la région, l'organisation auréolaire du système universitaire francilien conserve une lisibilité certaine. On rappellera d'abord la position quantitativement dominante de Paris : 179 000 étudiants dans les 8 universités de Paris intra-muros, contre seulement 97 000 en petite couronne et 38 000 en grande couronne. Appréciés de façon plus qualitative selon l'importance relative des cycles de formation, trois types de profils universitaires cohabitent dans l'agglomération parisienne, différenciant nettement universités centrales et universités de proche ou grande périphérie. En moyenne, les inscrits dans les 17 universités franciliennes font apparaître une structure légèrement pyramidale : les premiers cycles concernent 42% des étudiants inscrits, les deuxièmes cycles 34% et les troisièmes cycles 23%. Si dans la plupart des universités de la petite couronne, du 1er au 3^{e} cycles, les effectifs décroissent régulièrement, suivant ainsi le profil moyen, dans les universités parisiennes, la structure est plus équilibrée, chaque cycle regroupant approximativement un tiers de l'effectif total. Cet équilibre varie cependant selon l'orientation disciplinaire des établissements. C'est ainsi que les universités plutôt scientifiques, telles que Paris V - René-Descartes, Paris VI - Pierre-et-

Marie Curie et Paris 7 - Denis-Diderot ont des effectifs de premiers et de troisièmes cycles équivalents, supérieurs à ceux des deuxièmes cycles. Dans les universités à dominante littéraire ou économique et sociale, le poids des deuxièmes cycles reste plus grand que celui des troisièmes cycles. Ces répartitions dites « en cylindre » tranchent avec celles des derniers établissements créés, auxquels peut être rattachée l'université Paris 13 - Villetaneuse. Pour ces derniers, les premiers cycles concentrent plus de la moitié des étudiants, les deuxièmes cycles près d'un tiers, et les troisièmes cycles un peu moins de 14%.

L'inégale répartition des formations professionnelles souligne également cette dimension centre/périphérie de la répartition de l'offre universitaire en Ile de France. Ce secteur de formation, qui a bénéficié des croissances les plus soutenues au cours des 20 dernières années, attire en 2002 près de 28% des étudiants franciliens. Cette moyenne régionale masque pourtant de grandes différences entre les universités centrales, dans lesquelles la proportion chute à 16%, et les universités périphériques les plus récentes où elle atteint 38%. Ces différences traduisent l'existence de certaines complémentarités entre les offres de formation de ces deux groupes d'établissements. Les universités centrales concentrent leurs potentiels sur les cursus généraux classiques, pour près de 84% de leurs inscrits. Les universités récentes se sont, quant à elles, forgées une certaine identité grâce aux formations à finalité professionnelle. Une telle spécialisation n'est pas sans conséquences sur le profil des étudiants recrutés. Alors que les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ne représentent que 10% de la population étudiante francilienne, cette proportion est deux fois plus élevée dans les universités des villes nouvelles et deux fois plus faible dans les universités centrales. Tout semble s'être passé comme si les dernières vagues de démocratisation de l'accès à l'Université avaient modifié le type de public recruté et également la nature des formations dispensées. Le développement des pôles universitaires les plus récents s'est affirmé sur la base d'une offre de formation explicitement professionnalisante, ce qui est un des signes les plus tangibles de l'évolution du système universitaire régional.

Enfin, la variété disciplinaire est une autre dimension de la différenciation des établissements universitaires de la région. Ainsi, pour les seules formations générales, les orientations disciplinaires tendent à opposer également universités centrales et universités périphériques. En moyenne, les universités de petite couronne ou de ville nouvelle sont peu spécialisées. Au contraire, le degré de spécialisation des universités centrales est important, soit dans des cursus scientifiques, soit dans des cursus en lettres, langues, sciences humaines et sociales, ou droit, sciences politiques et économie (cf. Figure 2).

***Figure 2** L'offre de formations des universités franciliennes*
Parisian Universities and their trainings



Source : MENRT-DEPP, Fichier de couplage, 2002 ; Berroir S. et alii. (2005)

La densité et la diversité de l'offre universitaire en Ile de France renvoient, en partie et finalement sans grande surprise, à une organisation duale : au centre de grandes universités plutôt spécialisées thématiquement et généralistes quant au type de diplôme, à la périphérie des établissements de taille plus faible avec une spécificité de l'offre, marquée par la prédominance de diplômes professionnels. Les migrations en cours d'étude confortent-elles cette image ? Que révèlent-elles des forces d'attraction des différentes universités dans un système devenu très concurrentiel ? Comment les universités de la périphérie parisienne réussissent-elles à se positionner dans le jeu de ces échanges d'étudiants ?

3.2 Vers un schéma polycentrique des migrations inter universitaires dans un système universitaire régional fortement intégré

Dans une région urbaine très densément peuplée, bien desservie par les transports en commun, les migrations inter universitaires en cours d'étude sont facilitées et les avantages comparatifs de l'offre peuvent donc jouer à plein. On rappellera que lors de la rentrée universitaire 2002, 19 000 étudiants franciliens s'inscrivent dans un établissement différent de celui fréquenté l'année précédente, représentant 7,5% des effectifs des universités franciliennes.

3.2.1 L'attraction des universités : un dépassement du modèle centre/périphérie

L'âpreté des concurrences que se livrent les universités se joue sur deux tableaux. On s'intéresse d'abord à la capacité qu'ont les universités de retenir leurs propres étudiants. Cette dernière est évaluée en relatif, par le ratio entre le nombre d'étudiants qui quittent une université pour poursuivre leurs études dans un autre établissement francilien et le nombre total des étudiants de cette université. Ce taux varie en moyenne de 3 à 8% et l'on a pu montrer qu'à tous les niveaux, les universités parisiennes semblent mieux retenir leurs étudiants que ne le font les autres universités. De façon générale, les universités les plus récentes (Marne-La-Vallée, Cergy-Pontoise, Evry et Versailles-Saint-Quentin) ont, dans un contexte d'accroissement récent de leurs effectifs, plus de mal que les autres à garder leurs étudiants.

Toutefois, tous cycles confondus, et toutes choses égales quant à la taille des universités, l'identification de celles qui attirent[5] le plus d'étudiants et la mise en évidence de celles qui en reçoivent le moins, nuancent l'image d'établissements centraux attractifs et d'établissements périphériques répulsifs. Certes, les universités centrales restent en moyenne plus attractives pour les étudiants de province que ne le sont les universités de petite ou grande couronne. Mais, particulièrement au passage du deuxième au troisième cycle, les résultats montrent des tendances à l'attraction relativement favorable des universités des villes nouvelles, signifiant sans doute que l'offre de formation proposée en troisième cycle par ces universités a pu se placer sur un ou des créneaux qui ont toute leur place dans les concurrences d'ensemble.

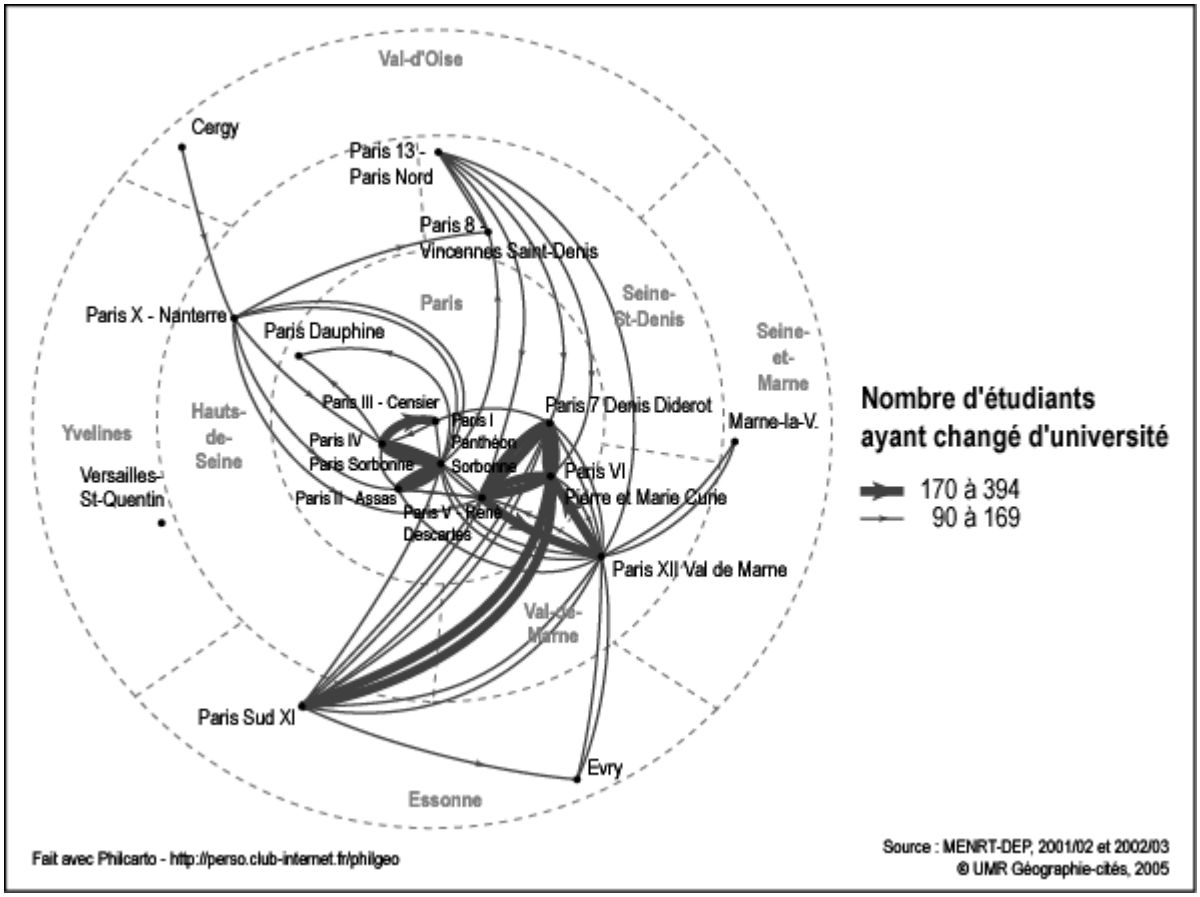
3.2.2 Un réseau d'échanges polycentrique ?

L'analyse des principaux réseaux d'échanges entre les universités prises deux à deux met en évidence un réseau francilien polycentrique (cf. Figure 3). Elle restitue l'image d'une région globalement organisée en deux grands sous-systèmes assez nettement différenciés. Le premier correspond à une forte interaction entre les universités du secteur sud-est avec des ramifications en direction de Paris 13 - Villetaneuse et Paris 8 - Saint-Denis. Le second est construit sur la base de fortes interdépendances liant les universités du centre parisien et celles de l'Ouest, auxquelles s'arrime Cergy-Pontoise. Ces migrations inter universitaires relient, à l'est, les universités plutôt scientifiques ; elles mettent en relation, dans le centre-ouest, les universités à dominantes Sciences Humaines ou Sciences Sociales. Paris V – René Descartes, qui entretient simultanément des échanges préférentiels avec Paris VI et Paris 7 d'une part, et Paris II - Assas d'autre part, est le seul trait d'union entre ces deux systèmes. L'analyse des

[5] L'attractivité relative d'une université est évaluée par la proportion, dans le total des inscrits, des étudiants qui arrivent d'une autre université en cours d'étude.

migrations inter universitaires confirme que ce ne sont pas les universités centrales parisiennes qui exercent la plus forte attractivité vis-à-vis des étudiants ayant commencé leurs études dans une université de grande couronne et qui souhaitent continuer leurs études dans une autre université. Un certain nombre d'universités de la petite couronne, relativement généralistes comme Paris XII - Créteil ou Paris X - Nanterre, semblent polariser massivement et de façon préférentielle ces étudiants.

Figure 3 *Les principaux flux d'étudiants entre universités franciliennes*
Main Students exchanges between Parisian Universities



Sources : MENRT-DEPP, Fichier de couplage, 2002 ; Berroir S. et alii. (2005)

Conclusion : Paris, une « enclave » universitaire ?

Pour conclure, les mobilités des étudiants en cours d'étude esquissent un schéma relativement polycentrique de l'espace francilien métropolitain. Les enjeux de la concurrence et de la complémentarité se jouent entre universités présentant des spécialisations disciplinaires et de cycles équivalents. A l'heure où l'organisation du système universitaire s'apprête à franchir une nouvelle étape, par la constitution des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) issus du regroupement de plusieurs universités, ces premiers résultats ne peuvent que susciter réflexions. Les définitions des premiers PRES en Ile-de-France semblent obéir à une logique pluridisciplinaire, autrement dit de diversification des offres de formation plutôt que

de spécialisation : comme l'atteste le PRES formé des universités Paris I – Panthéon Sorbonne, Paris V – René Descartes et Paris 7 – Denis Diderot. Ensemble, ces trois établissements couvrent presque la totalité du spectre des disciplines universitaires. Chacune est en revanche en concurrence avec d'autres établissements : l'université Paris 7 est ainsi en concurrence avec Paris 6 – Pierre et Marie Curie pour les Sciences, après avoir cohabité pendant plus de 30 ans sur le même campus, tout comme l'université Paris I avec Paris IV pour les Lettres et Sciences Humaines entre autres. Enfin, dans la période où les établissements de formations supérieures sont de plus en plus désireux de construire et d'affirmer une image prestigieuse et reconnue tentent d'attirer massivement des étudiants étrangers, une telle logique de constitution des PRES est-elle la plus appropriée pour rendre l'offre de formations universitaires lisible, compréhensible et surtout attractive ?

Par ailleurs, la dynamique des universités récentes situées en grande couronne donne des signes encourageants d'un dépassement de certains des objectifs fixés initialement. Ces universités ne sont pas seulement des établissements de proximité qui polarisent en début de parcours une grande majorité des étudiants de la grande couronne. Elles offrent également des formations attractives au niveau régional, et notamment en 3^{e} cycle, affirmant ainsi leur rôle de pôle universitaire. Par l'attractivité qu'elles suscitent auprès des populations et des entreprises, par les réseaux qu'elles créent, par les images qu'elles véhiculent, ces universités constituent une dimension incontournable de la constitution de territorialités métropolitaines de plus en plus polycentriques. Et ce malgré la domination historiquement écrasante du centre de Paris.

Cet ensemble de résultats a permis de souligner également l'originalité du positionnement de Paris dans le paysage universitaire français. Plutôt que le centre du système universitaire français, la région capitale apparaît de plus en plus comme une enclave, un isolat avec ses fonctionnements spécifiques, cette façon de se suffire à lui-même et surtout cette attractivité globale moins importante qu'attendue. La stabilisation du processus de déconcentration de l'équipement universitaire sur le territoire métropolitain, la croissance des formations à finalités professionnelles dans le paysage universitaire et, au niveau des seuls troisièmes cycles, l'érosion continue des formations à la recherche au profit des formations professionnelles ont confirmé la moindre attraction du pôle parisien au profit des pôles universitaires importants de province. Ce que vient confirmer le fait que moins la ville compte d'habitants, autrement dit plus sa place dans la hiérarchie urbaine est modeste, moins il y de chances que l'agglomération parisienne constitue la destination de référence pour les étudiants qui changent de lieu d'étude au cours de leur parcours de formation.

U.F.R. G.H.S.S.
Université Paris 7 – Denis Diderot
Case courrier 7001
75205 PARIS Cedex 13
Courriel : baron@parisgeo.cnrs.fr
berroir@univ-paris-diderot.fr

Références bibliographiques

Ascher F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

Azéma A. (2005), « Les universités d'Ile-de-France : une exception ? », *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 143, p.58-66.

Baron M., Caro P., Perret C. (2003), *Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités interrégionales*. Paris, convention de recherche CNRS-MENRT-DATAR.

Baron M. (2004), « La formation supérieure en régions (France) », *Cybergéo – Revue européenne électronique de géographie*, n° 279, 19 p.

Baron M. (2005), « Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90 », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, p. 281-300.

Baron M., Caro P., Cuney F., Perret C. (2005), *Mobilités géographiques étudiantes : quelles disparités interrégionales* ? Paris, convention de recherche CNRS-MENRT-DATAR.

Berroir S., Cattan N., Saint-Julien T.(dir.) (2005), *La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien*, Rapport de recherche METL « Histoire et évaluation des villes nouvelles »

Berroir S., Cattan N., Saint-Julien T. (2005), « L'attraction des universités des villes nouvelles françaises », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 98, p.68-74.

Berroir S., Cattan N., Saint-Julien T. (2005), « La mobilité des étudiants entre les universités franciliennes », *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 143, p.76-84.

Canals V., Diebolt C., Jaoul M. (2003), « Convergence et disparités régionales du poids de l'enseignement supérieur en France : 1964-2000 », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, p.649-670.

Cattan N. (2003), «European Urban Networking», Espon Project The role specific situation and potentials of urban areas as nodes in a polycentric development, p.137-175.

Cuney F., Perret C., Roux V., 2003, « D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active », *Bref*, n°198.

DATAR (dir.) (1998), *Développement Universitaire et développement territorial. L'impact du plan U2000 (1990-1995)*, Paris, La Documentation Française - DATAR.

Filâtre D. (dir.) (1997), « *Université 2000 : les effets des implantations nouvelles »*, Toulouse, rapport de recherche pour la DATAR, vol 1 et 2.

Gaschet F., Lacour C. (2002), « Métropolisation, centre et centralité », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 1, p.49-72.

Grossetti M., Losego P.(eds) (2003), *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. France, Espagne et Portugal*, Paris, L'Harmattan, collection Géographies en liberté.

Lacour C., Puissant S. (dir.) (1999), *La Métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*, Paris, Anthropos, collection Villes.

Merlin P. (1994), « Les universités et les villes nouvelles d'Ile-de-France », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°62-63, p.206-213.

Perret C., Roux V. (2004), « La mobilité géographique en début de carrière : un moteur de réussite pour les jeunes diplômés ? », Formation-Emploi, n°87, p.45-62.

Pumain D., Saint-Julien T. (1978), *Les dimensions du changement urbain*, Paris, Editions du CNRS, Mémoires et documents de Géographie.

Raullin E., Saint-Julien T. (dir.) (1998), *La mobilité géographique des étudiants des universités*, Paris, rapport de recherche MENRT-DATAR-DEP.

Saint-Julien T. (1989), *Qualification du Travail, enseignement supérieur et processus de métropolisation*, Paris, convention de recherche DATAR-CNRS.

Saint-Julien T. (1990-1991), « L'université et l'aménagement du territoire », *L'espace géographique*, vol. XIX-XX, n° 3, p.206-210.

Sanders L. (1992), *Systèmes de villes et synergétique*, Paris, Anthropos, Collection Villes.

« L'enseignement supérieur grandes évolutions depuis 15 ans », 2004, *Educations et Formations*, n°67.